



## Vente et hypothèque

-----  
Par Bilounette

Bonjour je suis propriétaire d'une maison en indivision avec mon frère et ma belle mère. En effet au départ cette maison appartenait à mon père et ma mère. Au décès de ma mère mon frère et moi avons reçu 3/8 de la maison et mon père le reste. Mon père s'est remarié puis est décédé nous laissant beaucoup de dettes, mon frère et moi avons donc renoncé à la succession, mais ma belle mère, elle, l'a accepté.

Aujourd'hui nous voulons vendre cette maison mais la vente est bloqué car le montant des dettes ( qui ont fait l'objet d'hypothèque) est bien supérieur au prix de vente.

Ayant renoncé à la succession de mon père est ce normal d'être coincé par ces hypothèques qui ne me concernent en rien. ( Ma mère n'avait aucune dette).

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Si vous avez une part de maison, vous avez une part d'hypothèque.  
Pour la vendre, il faut lever les hypothèques, c'est obligatoire.

-----  
Par CHARLESLEM

Bonsoir si vous avez acte de renonciation auprès du notaire sachant les dettes vous avez surement bien fait - le reste dettes et hypothèque ne vous concernent plus.

-----  
Par Bilounette

Alors pourquoi la vente est bloqué. On avait trouvé des acheteurs mais leur notaire à annulé le rdv de signature du compromis Et leur a même conseillé de chercher un autre bien.

-----  
Par yapasdequoi

L'hypothèque ne concerne pas une personne mais un bien immobilier.  
Cette maison ne peut pas être vendue à moins de rembourser la dette et de lever l'hypothèque.

-----  
Par Bilounette

Donc je suis coincé. Ma par dans cette maison est prise en otage. Je n'ai aucun recours ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

C'est impossible à dire sans savoir à quoi correspondent ces hypothèques. Il y a de quoi s'interroger sur l'inventaire qui a dû être fait après le décès de votre mère.